



# ONU

# Sénégal Online

N° 372 du 15 Juin 2013

## Dans ce numéro :

**OIT** : Plus de 10 millions d'enfants travaillent comme employés domestiques dans le monde.

1-2

**FAO** : la promotion d'une action participative contribue au développement de la riziculture pluviale au Sénégal.

3

**ONUDC** : le réseau ouest-africain des autorités centrales et des procureurs s'est réuni à Abidjan pour lutter contre le crime organisé.

4-5

**ONU** : le Général Babacar GAYE nommé Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies et Chef du bureau intégré des Nations-Unies en Centrafrique.

5

**OIT** : Plus de 10 millions d'enfants travaillent comme employés domestiques dans le monde, affirme l'OIT.



Un garçon travaille dans une carrière à Freetown au Sierra Léone. Photo: IRIN/Tommy Trenchard

Ce bulletin est publié par le Centre d'Information des Nations Unies pour le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal.

**Tél. : (221) 338699911**

**Fax : (221) 338605148**

**Adresse : Immeuble SOUMEX, Mamelles, Route des Almadies, BP 154 Dakar (Sénégal)**

**E-mail : [unic.dakar@unic.org](mailto:unic.dakar@unic.org)**

**Site Web : <http://dakar.unic.org>**

L'Organisation internationale du travail (OIT) a affirmé mercredi que plus de dix millions d'enfants dans le monde travaillent comme employés domestiques, souvent dans des conditions dangereuses, parfois même, assimilables à de l'esclavage. Six millions et demi de ces enfants sont âgés de 5 à 14 ans. Plus de 71% d'entre eux sont des filles.

Le nouveau rapport de l'OIT sur le travail domestique des enfants montre qu'ils travaillent au domicile d'un tiers ou d'un employeur, s'acquittant de tâches comme le ménage, le repassage, la cuisine, le jardinage, l'approvisionnement en eau, la garde d'enfants ou les soins aux personnes âgées. Exposés aux violences physiques, psychiques et sexuelles et à des conditions de travail abusives, ces enfants sont souvent éloignés de leur famille, dissimulés aux regards extérieurs et deviennent dépendants de leur employeur. Beaucoup d'entre eux courent le risque d'être exploités sexuellement à des fins commerciales.

*«La situation de nombreux enfants travailleurs domestiques ne constitue pas seulement une violation grave de leurs droits mais représente un obstacle à la*

*réalisation de nombreux objectifs nationaux et internationaux de développement »,* déclare la Directrice du programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), Constance Thomas, dans un communiqué de presse.

Le rapport, publié à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants le 12 juin, plaide pour une action concertée et conjointe au niveau national et international en vue d'éradiquer le travail domestique des enfants.

**« Nous avons besoin d'un cadre juridique solide pour identifier**

**clairement le travail domestique des enfants, le prévenir et l'éliminer, et œuvrer à des conditions de travail décentes pour les adolescents qui occupent des emplois en toute légalité »,** souligne Mme Thomas.

Dans de nombreux pays, le travail domestique des enfants n'est pas reconnu comme une forme de travail en raison de la relation ambiguë qui les lie à la famille qui les emploie, indique le rapport. L'enfant **« travaille mais n'est pas considéré comme un travailleur et, bien qu'il réside dans un environnement familial, il ou elle n'est pas traité comme un membre de la famille ».**

L'absence de soins et de cadre juridique masque un **« mécanisme d'exploitation »**, qui se caractérise souvent par de lourds horaires de travail, une absence de liberté personnelle et, dans certains cas, des conditions de travail dangereuses. La nature clandestine de leur situation rend en outre leur protection difficile.

Le rapport préconise d'améliorer la collecte des données, ainsi que les outils statistiques à disposition, afin d'apprécier l'ampleur exacte du défi à relever. Il exhorte aussi les gouvernements à ratifier et mettre en œuvre la Convention de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention sur les pires formes de travail des enfants.

**« Nous avons besoin d'un cadre juridique solide pour identifier clairement le travail domestique des enfants, le prévenir et l'éliminer, et œuvrer à des conditions de travail décentes pour les adolescents qui occupent des emplois en toute légalité »**

**Mme Constance Thomas, Directrice du programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)**



## FAO : la promotion d'une action participative contribue au développement de la riziculture pluviale au Sénégal.

Le Sénégal a de plus en plus recours aux importations pour faire face à la demande croissante en riz de sa population; au cours des dix dernières années, la contribution du riz importé aux besoins nationaux a varié de 50 à 80%, correspondant à des volumes compris entre 700 000 et un million de tonnes, qui équivalent à des pertes de devises atteignant parfois 645 millions de dollars EU par an (FAO, 2013). Le Sénégal est ainsi l'un des plus gros importateurs de riz en Afrique de l'Ouest.

Au Sénégal, le riz est cultivé dans des systèmes de production qui varient de l'irrigué au pluvial strict, sur une superficie totale estimée à 125 000 hectares en 2009. Le potentiel rizicultivable est de plus de 350 000 hectares et reste quasiment inexploité ; plus de 50% de ces surfaces se situe



en écologie pluviale, dans les Régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor (zone Sud), Tambacounda et Kédougou (zone Est et Sud-Est), ainsi que Fatick et Kaolack (zone centre).

### La contribution essentielle de la riziculture pluviale

Pour répondre à ces défis, le Gouvernement a élaboré son Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR), une feuille de route avec l'objectif d'atteindre l'autosuffisance en riz d'ici 2018. La stratégie de mise en œuvre du PNAR repose principalement sur l'augmentation des surfaces emblavées et l'amélioration des rendements, en insistant sur le développement de la riziculture pluviale, qui n'a pas été l'objet d'une attention particulière ces dernières années. La riziculture pluviale possède un potentiel d'expansion avoisinant les 200 000 hectares et par conséquent une aptitude à combler le déficit rizicole. Les contraintes majeures qui limitent l'exploitation de ce potentiel sont la salinisation et l'acidification des terres, le déficit d'investissement (financement, encadrement et mécanisation), ainsi qu'un manque de semences de qualité et de variétés adaptées.

Le projet APRAO (Amélioration de la Production de Riz en Afrique de l'Ouest), à travers une approche holistique intégrant toute la chaîne de valeur du riz, s'aligne sur les objectifs du PNAR en promouvant une bonne synergie d'actions avec les différents partenaires de la filière. Le but ultime du projet est l'intensification durable de la production du riz et une gestion soutenue des aspects post-récolte.

### Une intervention participative

En zone de riziculture pluviale, des sites d'interventions ont été ciblés par APRAO pour un total de 330 hectares. Le site de Djilor Djidiack, dans la Région de Fatick, Arrondissement de Fiméla, a été sélectionné en raison de l'incidence de l'achat de riz importé de la part des ménages, et de la présence du projet IESA (Initiative Eau et Sécurité Alimentaire pour l'Afrique), qui intervient dans l'aménagement de la vallée et la récupération des terres salées. L'approche participative mise en place par APRAO a permis d'impliquer fortement les bénéficiaires, de collaborer étroitement avec les partenaires et de mettre en valeur 20 ha de terres aménagées par IESA. Les compétences ont également été renforcées pour trois formateurs à travers la méthodologie des Champs écoles de producteurs : ces formateurs ont pu à leur tour transmettre leurs nouvelles connaissances à plus de 100 producteurs dont 25 femmes.

Le projet APRAO a également mis à disposition des organisations de producteurs de disques de semis mieux adaptés au riz, de batteuse, de décortiqueuse, d'une aire de séchage, des mesures qui dans l'ensemble ont permis de réduire les pertes au semis et en post-récolte. APRAO, en étroite collaboration avec la Division des semences de la Direction de l'Agriculture (DISEM), est également intervenu dans la professionnalisation des acteurs du sous-secteur semencier par la sensibilisation/information sur la législation semencière ; la formation sur les techniques de production de semences de variétés adaptées et performantes en particulier les NERICA (NERICA 1, NERICA 6), la Sahel 108 et la BG 90-2, ainsi que sur le processus de certification. Les semences produites ont été ensuite multipliées sur six hectares et ont permis à d'autres agriculteurs d'initier la culture du riz sur leurs terres. APRAO a également insisté sur la promotion de l'appropriation des outils transférés de la part des groupes bénéficiaires: aussi, il a appuyé la mise en place de comités de gestion des équipements, des fonds de roulement facilitant la gestion en interne des intrants, et a insisté sur l'implication et le renforcement de capacités des femmes dans la production de semence et de paddy.



### Consolider les acquis

La mise en œuvre du projet APRAO dans la région de Fatick a permis d'apprécier toute la pertinence d'une approche intégrée à travers une synergie et une mutualisation des ressources entre partenaires, une bonne implication des bénéficiaires et un appui technique et une professionnalisation des groupements. L'extrapolation d'une telle pratique sur les 100 000 ha de terres rizicultivables en zone pluviale permettrait d'assurer une production annuelle de plus de 200 000 tonnes de paddy, qui irait combler environ le 20 pour cent du déficit rizicole du pays. Par ailleurs, les acteurs restent convaincus que la démultiplication d'initiatives de ce type permettrait de récupérer la majorité des bas-fonds jadis exploités, ce qui entraînerait une augmentation significative de la production de riz en zone pluviale.

### **ONUDC : le réseau ouest-africain des autorités centrales et des procureurs s'est réuni à Abidjan pour lutter contre le crime organisé.**

**Le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'ouest (Wacap) était en conclave à l'hôtel Novotel d'Abidjan (Côte - d'Ivoire) du 28 au 30 mai 2013 pour se donner les moyens de lutter de façon efficiente contre la criminalité transfrontalière.**

Au cours de cette première réunion officielle, les experts de la justice ont consolidé leur organisation née en novembre 2012 au Mali et réfléchi sur la problématique de l'entraide judiciaire et de l'extradition, de même que sur les modalités de formations et de communication qu'ils pourraient apporter aux autorités judiciaires de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (Cédéao).

A l'ouverture de ce séminaire, la juge Éliam Potey, représentant de la Cour de justice de la Cédéao, a indiqué que le but que doit rechercher le Réseau est de permettre la libre circulation des biens et des personnes par la lutte contre les transactions et crimes à caractère



transnational. Ces crimes sont la plupart du temps enregistrés dans le milieu du narcotrafic, a relevé Fodjo Kadjo Abo, directeur de cabinet du ministre ivoirien de la Justice Gnénéma Mamadou Coulibaly.

Après avoir présenté les dangers liés à la prolifération de la vente et de la consommation de la drogue et surtout la misère que les narcotrafiquants créent aux gouvernements qui veulent les empêcher d'exercer (corruption, crimes monstrueux, terrorisme, rébellions armées), le représentant du ministre ivoirien s'est demandé si les états de la l'Afrique de l'ouest ont les moyens de lutter contre ce fléau, étant donné que des pays plus nantis ont foiré dans la guerre contre les trafiquants de drogue. Cependant, dira t-il, **«l'espoir est permis si nous sommes décidés à mettre en pratique la maxime qui dit que «l'union fait la force».**

La naissance du Wacap (réseau ouest-africain des autorités centrales et des procureurs) a été inspirée par le fait que l'Afrique de l'ouest est devenu une zone de transit et de destination pour beaucoup de produits illicites. La lutte contre le crime organisé, le trafic illicite, le terrorisme et la piraterie est un priorité de la déclaration de Bamako sur l'impunité, la justice et son cadre stratégique. (source : infodrome.com)

### **ONU : le Général Babacar GAYE nommé Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies et Chef du bureau intégré des Nations-Unies en Centrafrique.**



**Le Général Babacar GAYE**

Le Secrétaire Général des Nations-Unies, Ban Ki-moon, a annoncé aujourd'hui la nomination du Général Babacar Gaye, du Sénégal, au poste de Représentant spécial du Secrétaire Général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en République centrafricaine (BINUCA), basé à Libreville, au Gabon. Le Général Babacar Gaye succède ainsi à Mme Margaret Vogt du Nigéria. Le Secrétaire Général exprime sa reconnaissance pour le leadership de Mme Vogt et ses efforts pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement en République centrafricaine.